

demander pourquoi le député de Sudbury a mentionné que chaque agriculteur aurait \$240,000 en franchise.

Je ne m'attends pas à ce que le député réponde au nom du député de Sudbury, mais je voudrais lui demander si ce chiffre de \$120,000 est basé sur le prix de la terre ou la taille de l'exploitation. Un agriculteur qui a un quart de section de 160 acres, à \$200 l'acre, est loin d'atteindre les \$120,000. Celui qui aurait une demi-section, soit 320 acres, et qui la vendrait à \$200 l'acre, ce qui est un très bon prix dans la plupart des endroits, ne récolterait que \$64,000. Laissant de côté les frais, \$32,000 seraient sujets à l'impôt sur les gains en capital. Quelle proportion de ces \$120,000 pourra-t-il maintenant conserver en franchise?

• (1750)

[Français]

**M. Dubois:** Monsieur le Président, d'abord, au niveau de la question qui se rapportait à mon collègue de Sudbury (M. Frith), je n'ai pas lu le discours qu'il a prononcé. Il est bien certain que je ne pourrai pas commenter ce que mon collègue de Sudbury a dit. Maintenant, ce que je peux y dire au niveau de la situation de la personne, c'est qu'il enlevait pour un montant de 60 et quelque milles dollars... Ce qu'il faut se dire, c'est que cela dépend du nombre d'années qu'il a possédé sa ferme, et qu'il a été propriétaire de sa ferme. S'il était propriétaire de sa ferme de 1972 à 1983, s'il veut effectivement mettre ce montant de 10,000 dollars à ce moment-là, pour reculer et obtenir le maximum, il pourra le faire. Sauf que... Il est bien certain que je suis conscient que s'il ne vend que 60,000 dollars il ne peut pas mettre 120,000 dollars mais, à ce moment-là, il pourra effectivement, avec ce que je vois par les explications ici, mettre une somme qu'on lui dit jusqu'à une équivalence de 10,000 dollars par le nombre d'années; c'est-à-dire, on déterminera, voyez-vous, ce que dit le document: on déterminera le maximum de la moitié imposable de tout gain en capital donnant droit à la déduction spéciale en multipliant 10,000 par le nombre d'années entre 1972 et 1983 inclusivement, temps pendant lequel le contribuable a été agriculteur à temps complet. Alors, on donne cette explication-là; je pense qu'à ce moment-là, au niveau fiscal, c'est qu'on dit la moitié imposable de tout gain en capital donnant droit à la déduction spéciale en multipliant 10,000 par le nombre d'années entre 1972 et 1983. Alors, là, au niveau des taux de chiffres, au niveau fiscal, il y a peut-être d'autres explications qu'on pourrait y donner. Maintenant, si la réponse que je donne à mon collègue ne le satisfait pas, on pourrait vérifier avec le ministère des Finances et y donner une réponse. Cela me fera plaisir de lui adresser une lettre à cet effet là. Comme lui, je suis d'accord qu'au niveau des agriculteurs, lorsqu'ils travaillent et qu'ils vivent plusieurs années sur une ferme... Mon père est encore agriculteur, et je sais que pendant plusieurs années, il a travaillé de tôt le matin à tard le soir, et que c'est sa pension! Je constate qu'il opine de la tête, qu'il est du même avis que moi, et je suis du même avis aussi... et que c'était qu'on avait une possibilité là.

Maintenant, pour répondre plus spécifiquement, je m'engage à ce moment-là à faire la vérification auprès du ministère des Finances, et avec l'exemple qu'il nous donne, savoir 60,000 dollars, ce que cela lui donnera à ce moment-là comme exemption et possibilité par le biais de ce programme.

*Le budget—M. Dantzer*

**M. le vice-président:** Débat. L'honorable député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) a la parole.

[Traduction]

**M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord):** Monsieur le Président, en règle générale, à l'instar des autres députés, je laisse savoir à la Chambre que je suis flatté de pouvoir intervenir devant cette auguste assemblée, car j'estime encore que c'est là un grand honneur. Mais cette fois-ci, j'éprouve, comment dirais-je, une espèce de découragement profond. Il n'y a pas longtemps que j'ai été élu comme représentant du peuple, à peu près quatre ans à peine, mais, d'année en année, d'un budget à l'autre, il ne se passe jamais rien. Depuis quatre ou cinq ans, le pays a été affligé par des taux d'intérêt élevés, une productivité affaiblie, un fort taux de chômage, et pratiquement tous les maux économiques possibles et imaginables dans les 30 ou 40 dernières années. Pour chaque budget, le gouvernement a promis que la lumière au bout du tunnel apparaîtrait enfin et que nos problèmes seraient réglés. Or, d'un budget à l'autre, les choses n'ont fait qu'aller de mal en pis.

A titre d'exemple, qu'on me permette de parler du déficit. D'après les dernières prévisions budgétaires, le déficit annuel dépassera les 30 milliards de dollars. La somme est si élevée que je n'arrive pas vraiment à la concevoir. Il y a quatre ans de cela, j'ai brigué un mandat électoral et j'ai traité, dans ma campagne, du déficit de quelque 10 milliards que le gouvernement avait négligé d'éponger. Le chiffre était déjà si élevé, que la plupart des gens n'ont certainement pas pu concevoir la somme représentée ni en mesurer la véritable ampleur. Aujourd'hui, le déficit a triplé.

Mais encore une fois, le gouvernement nous promet qu'il réussira cette année à le réduire. Et pourtant, d'une année à l'autre, les dépenses budgétaires continuent de gonfler. Quand on lui reproche la taille du déficit, le gouvernement répond que celui des Américains devrait être cette année de 180 milliards. Or notre population n'est que le dixième de la leur. Proportionnellement parlant, cela signifie que si leur déficit budgétaire était de la taille du nôtre, il se rapprocherait des 300 milliards. Voilà donc qui prouve bien que notre situation est très précaire.

Désormais, les Canadiens sont de plus en plus nombreux à comprendre qu'un gouvernement, une entreprise, ou une famille, ne saurait persister d'année en année à dépenser plus que ses revenus. Le gouvernement doit en ce moment emprunter un tiers de plus...

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence se doit de rappeler les députés à l'ordre.

**M. Dantzer:** Merci, monsieur le Président. Combien de temps ce gouvernement survivra-t-il? Ce document n'accorde pas non plus sa juste place à la question du chômage. On l'a dit et on le répétera, le budget n'apporte à peu près pas de solutions. J'en suis découragé, monsieur le Président, tout comme l'ensemble des Canadiens, j'en suis convaincu. A l'heure actuelle, 11 p. 100 des travailleurs sont en chômage. Dans ma province, la Colombie-Britannique, 13 p. 100 des gens recherchent un emploi. Dans ma circonscription d'Okanagan-Nord, le taux atteint presque 18 p. 100 et, encore, ce ne sont que les chômeurs qui se font recenser comme tels. Les fonctionnaires des centres d'emploi me disent que le pourcentage est probablement plus élevé et je n'hésite pas à les croire lorsque je voyage dans ma circonscription.